



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/167
19 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 66 et 71 de la liste préliminaire*

APPLICATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 12 juin 1996, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué officiel publié par le Gouvernement chilien à l'occasion de la mise à feu d'un nouvel engin nucléaire par la République populaire de Chine, le 8 juin 1996.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 66 et 71 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Juan LARRAÍN

* A/51/50.

ANNEXE

Communiqué officiel publié par le Gouvernement chilien
le 8 juin 1996

[Original : espagnol]

Le Gouvernement chilien condamne énergiquement la mise à feu d'un nouvel engin nucléaire par la République populaire de Chine, effectuée le 8 juin 1996.

Dans le même temps, il a pris acte avec la plus vive inquiétude de l'annonce faite par le Gouvernement chinois de procéder à une autre explosion avant septembre 1996, qui serait suivie d'un moratoire sur les essais nucléaires.

Le Gouvernement chilien rappelle que ces essais vont à l'encontre des principes et des objectifs de non-prolifération exprimés par la communauté internationale – y compris la Chine – lorsqu'elle a accepté la reconduction du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et de ceux régissant les négociations tenues à Genève sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Chili suit une politique résolue et cohérente de rejet de tels essais, qui non seulement vont à l'encontre des sentiments et des aspirations de l'opinion publique internationale, qui souhaite l'interdiction totale des armes nucléaires, mais présentent en outre des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité mondiale sur lesquels on ne saurait trop insister.

Le Gouvernement chilien, en toute amitié, invite donc instamment la République populaire de Chine à renoncer à la conduite de ces essais et à appliquer dès à présent le moratoire unilatéral qu'elle a indiqué être prête à observer à partir du mois de septembre.

Santiago, le 10 juin 1996
